Avis Public

Rosemont La Petite-Patrie Montréal

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, que le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement tiendra une séance publique le 23 octobre 2013, à 19 h, à la salle du conseil située au 5650, rue D'Iberville, 2^c étage, en la Ville de Montréal, afin de statuer sur une demande d'autorisation pour démolir le bâtiment situé à l'adresse suivante:

6631, rue Saint-André

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.O., chapitre A-19.1) et au Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6), toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement. à l'adresse suivante:

Secrétaire d'arrondissement Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

5650, rue D'Iberville, 2º étage Montréal (Québec) H2G 2B3

Donné à Montréal, ce 8 octobre 2013

Me Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA Secrétaire d'arrondissement